Chambre de Commerce du Canada
Canadian Chamber of Commerce

AVRIL 2023

GUIDE POUR LA PRÉPARATION D'UNE RÉSOLUTION

L’équipe de résolution de politiques de la Chambre de commerce du Canada

Ian Faris, Premier vice-président, Relations avec le réseau des chambres et représentation des intérêt, ifaris@chamber.ca

Matt Holmes, Premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, mholmes@chamber.ca

Gabriel Marquez, Coordinateur, gmarquez@chamber.ca

Équipe des politiques : Domaines d’expertise

Ulrike Bahr-Gedalia, Économie et industrie numériques, ubahr-gedalia@chamber.ca

David Billedeau, Ressources naturelles, énergie et environnement, dbilledeau@chamber.ca

Alex Gray, Finance et fiscalité, agray@chamber.ca

Robin Guy, Transport et infrastructure, rguy@chamber.ca

Michael Harvey, États-Unis & Affaires internationales, mharvey@chamber.ca

Gaphel Kongtsa, Affaires internationales, gkongtsa@chamber.ca

Liam MacDonald, Agriculture, lmacdonald@chamber.ca

Kathy Megyery, Innovation en santé, kmegyery@chamber.ca

Diana Palmerin-Velasco, Main-d'œuvre, talents et compétences, politique d'immigration, dpalmerin-velasco@chamber.ca

Questions d’orientation

Tenez compte de ces facteurs lors de la formulation de votre résolution afin d’encourager un débat informé lors de l’assemblée annuelle et des positions stratégiques fortes pour la Chambre de commerce du Canada.

Quel est l’enjeu?

Il est important de définir clairement le problème et les possibilités qui y sont liées, ainsi que les mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre pour y remédier. Considérez les enjeux, problématiques ou défis clés que pose cette question ou cette opportunité pour le milieu des affaires. Définissez une solution possible et soyez aussi précis que possible.

> **EXEMPLE :** Plutôt que de dire : « Les taxes sont trop élevées et devraient être réduites, » soyez précis : « Le taux d’imposition fédéral des sociétés est trop élevé et devrait être abaissé de 2 points de pourcentage d’ici la fin de l’exercice 2024. »

Cet enjeu relève-t-il de la compétence fédérale et revêt-il une importance nationale?

La résolution doit porter sur un enjeu d’importance nationale pertinente pour les entreprises canadiennes qui relèvent de la compétence fédérale. Cette question touche-t-elle les entreprises de plus d’une région du Canada? La problématique touche-t-elle toutes les entreprises ou est-elle spécifique à un segment particulier du monde des affaires?

L’information contextuelle doit être générale; des renseignements provenant de diverses régions peuvent aider à démontrer l’importance nationale de l’enjeu. Toute résolution centrée sur une seule région doit clairement formuler comment un problème circonscrit à une région a un impact sur les entreprises d’autres régions du pays et inclure les raisons pour lesquelles la communauté des affaires dans son ensemble souhaiterait que la mesure demandée soit adoptée.

Conseils utiles :

- Si la résolution a déjà été adoptée lors d’une réunion de chambre provinciale ou territoriale, vous aurez peut-être à apporter des révisions pour démontrer son importance au niveau national. Fournissez des statistiques nationales ou plusieurs exemples provinciaux ou territoriaux, et éliminez les recommandations destinées aux gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux.

- N’oubliez pas que toute référence aux provinces doit inclure les territoires (le cas échéant).

Le sujet est-il d’actualité et opportun?

La question doit être une question sur laquelle le gouvernement du Canada doit agir maintenant ou dans un délai précis. Veillez à inclure les données et les statistiques les plus récentes dans le contexte.

S’il s’agit de la reconduction d’une résolution déjà soumise, assurez-vous que le sujet est toujours pertinent. Y a-t-il des faits nouveaux qui peuvent aider à renforcer la recommandation précédente?

Cela nécessite-t-il une intervention du gouvernement du Canada?

Le dossier relève-t-il de la compétence fédérale, et non d’une question qui devrait être résolue au niveau provincial/territorial ou municipal. Chacune des recommandations doit être spécifique, clairement réalisable et s’adresser au gouvernement du Canada.

Certaines problématiques sont nationales, mais non fédérales, par exemple les obstacles au commerce interprovincial ou territorial ou l’harmonisation des réglementations environnementales. Dans ces cas, il est important d’expliquer pourquoi la question doit être traitée par la Chambre de commerce du Canada, surtout si le gouvernement fédéral n’intervient pas ou peu dans ce domaine.

Les résolutions de la Chambre de commerce du Canada ne doivent pas discuter des enjeux ou faire des recommandations qui n’impliquent pas le gouvernement du Canada. Pour les domaines de compétence partagée entre les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada, il doit être clair que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer. Mettez l’accent sur ce que le gouvernement du Canada devrait faire, ou sur la façon dont il devrait travailler avec les provinces et les territoires pour atteindre l’objectif.

> **EXEMPLE :** « Que le gouvernement du Canada travaille en coopération avec les provinces et les territoires pour établir une norme de qualité de l’air uniforme dans tout le Canada. »

Votre résolution présente-t-elle une argumentation concise et factuelle?

Demandez-vous si quelqu’un qui n’est pas un expert en la matière pourrait prendre une décision sur les recommandations en se basant sur les éléments présentés dans le contexte. Elle doit être concise, mais fournir suffisamment d’information pour justifier les recommandations et expliquer les avantages qui découleront de leur mise en œuvre.

Veuillez noter que, dans le cadre de la procédure en ligne, la longueur des caractères des soumissions sera limitée.

Votre résolution sera-t-elle en conflit ou fera-t-elle double emploi avec une politique actuelle de la Chambre de commerce du Canada?

Avez-vous vérifié que votre question n'est pas identique, ou essentiellement identique, à une résolution existante?

Si vous constatez que l'approbation de votre résolution serait contraire à la politique actuelle de la Chambre de commerce du Canada, indiquez dans la description à quelle politique (et recommandations spécifiques, le cas échéant) elle se substituerait. Veillez à expliquer pourquoi ce changement d'orientation politique devrait être effectué.

Quels seront les coûts de mise en œuvre de votre résolution?

Déterminez si les mesures recommandées entraîneront une augmentation des dépenses publiques (par exemple, de nouveaux programmes de dépenses) ou une diminution des recettes publiques (réductions d'impôts). La résolution comprend-elle une estimation du coût de sa mise en œuvre? En cas d'augmentation des dépenses, d'où devrait provenir l'argent? Le fait d'inclure de l'information sur le coût des recommandations augmentera la crédibilité de la résolution.

Votre résolution bénéficie-t-elle d'un soutien?

Chaque chambre de commerce locale peut présenter un maximum de deux résolutions.

Une chambre de commerce ou un comité peut ajouter son nom comme coparrain à autant de résolutions qu'elle le souhaite. La participation de copparrains issus de plusieurs régions différentes peut aider à illustrer l'importance nationale que revêt un dossier.

Les comités d'orientation de la Chambre de commerce du Canada peuvent soumettre une résolution ayant reçu le soutien préalable d'au moins une chambre de commerce.

Préparer et soumettre votre résolution

Les résolutions doivent être soumises via le portail de résolution de politique de la Chambre de commerce du Canada. Notez que les sections sont limitées par le nombre de caractères.

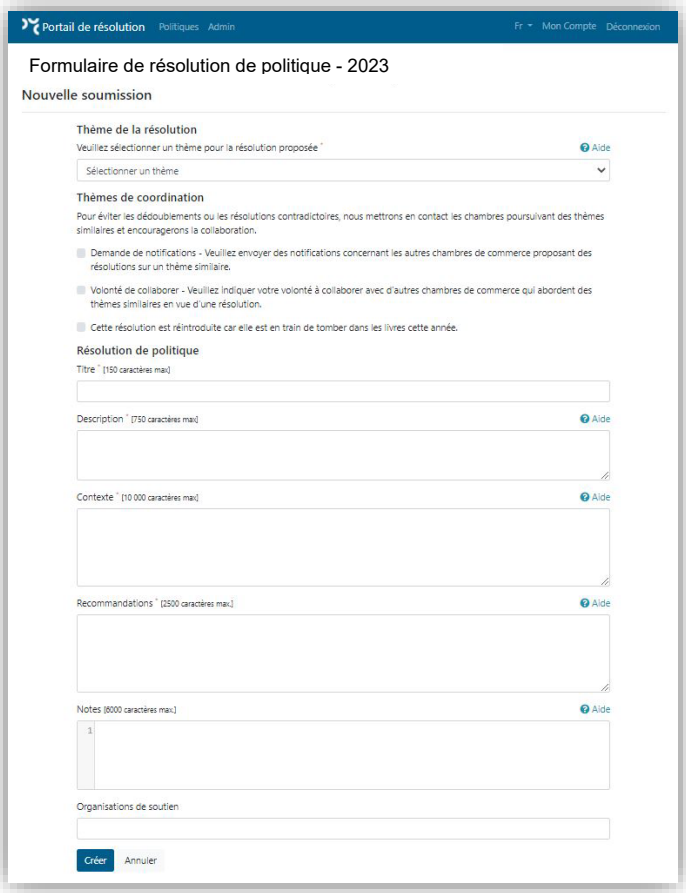

Le formatage comprend :

Thème— Depuis le menu déroulant, sélectionnez le domaine thématique qui correspond le mieux à la résolution.

Titre (jusqu'à 150 caractères)

Description (jusqu'à 750 caractères) — Ce paragraphe doit indiquer de manière concise la problématique couverte par la résolution.

Contexte (jusqu'à 10 000 caractères) — Le corps de la résolution doit inclure des faits et des données qui démontrent pourquoi cette question est pertinente et pourquoi elle est importante pour les entreprises nationales. Expliquez l'impact que cette problématique ou opportunité a ou aurait sur le résultat net des entreprises et leur capacité à être compétitives, ou comment elle affecte ou pourrait affecter la croissance et le développement économique du Canada. Si vous incluez des statistiques spécifiques, indiquez la source.
La référence à d'autres données de base, correctement citées, provenant d'autres sources réputées peut être un moyen utile de donner accès à des informations connexes sans les inclure dans la résolution.

Recommandations (jusqu'à 2 500 caractères) — La recommandation commence par « Que le gouvernement du Canada… » et est suivie de mesures spécifiques que le gouvernement devrait adopter; par exemple, « Que le gouvernement du Canada réduise le taux de la TPS de 2 points de pourcentage ».

Notes de bas de page (jusqu'à 6 000 caractères) — Le portail de soumission insérera automatiquement des références sous forme de notes de bas de page dans votre résolution lors du téléchargement lorsque des ancres ont été placées dans le texte. À chaque fois qu'une note de bas de page doit être insérée, placez une ancre en utilisant des accolades et le numéro approprié pour la note de bas de page : par exemple {1}. Saisissez l'information correspondant à la référence sur la ligne numérotée de manière appropriée dans la section « Notes en bas de page » du portail.

Si aucune ancre n'est placée dans le texte à l'aide de crochets, les références saisies dans la section des notes de bas de page seront automatiquement remplies à la fin du document (c'est-à-dire en tant que notes de fin de document). Les résolutions envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Conseils utiles :

- Si vous avez plus de trois recommandations, demandez-vous si vous ne diluez pas l'effet de la résolution en vous concentrant sur un trop grand nombre d'objectifs.
- Un appel téléphonique ou un courriel au directeur des politiques approprié (dont la liste figure au début de ce guide) de la Chambre de commerce du Canada peut vous aider à déterminer quelle(s) résolution(s) soumettre ou comment renforcer une résolution. Nos directeurs des politiques peuvent fournir des renseignements utiles, notamment :
    - des suggestions de sujets d'actualité susceptibles de donner lieu à de bonnes résolutions;
    - où trouver des faits et des statistiques pertinentes;
    - des idées sur les endroits où il est possible de trouver un coparrain pour votre résolution;
    - des conseils sur la manière dont votre résolution pourrait être reçue par le gouvernement — par exemple, on peut s'attendre à ce que certaines questions aient de l'importance.

Parcourir le portail de soumission des résolutions

Pour présenter une résolution en utilisant le portail des résolutions politiques de la Chambre de commerce du Canada, chaque chambre de commerce locale doit se connecter en utilisant l'authentifiant unique fourni par le personnel de la Chambre de commerce du Canada.

Remplissez toutes les sections du formulaire de soumission et cliquez sur *Créer* pour enregistrer un projet en vue d'une édition ultérieure ou sur *Enregistrer et soumettre pour commentaires* pour que d'autres personnes puissent en prendre connaissance.

> **REMARQUE :** tant que votre résolution est à l'état d'ébauche, personne en dehors de votre organisation ne pourra y accéder et elle ne sera pas incluse dans le téléchargement des résolutions proposées. Vous devez cliquer sur *Enregistrer et soumettre pour commentaires* pour que votre soumission de résolution soit terminée.

Pour voir toutes les résolutions soumises, naviguez jusqu'au menu supérieur et cliquez sur Politiques.

À partir de cet écran, vous pourrez effectuer une recherche par titre, description ou organisation. Les membres peuvent également télécharger les résolutions, soit individuellement, soit en lot complet.

Une fois que les comités de politique de la Chambre de commerce du Canada ont terminé leur examen et accepté d'appuyer ou non les résolutions. Le résultat est enregistré et affiché sur le portail en dessous de chaque résolution et communiqué directement à l'organisme parrain. Les résolutions acceptées par écrit seront ensuite incluses dans le livre des propositions de résolutions qui sont soumises aux délégués pour débat lors du Congrès annuel.

Processus de résolution de politique des chambres locales

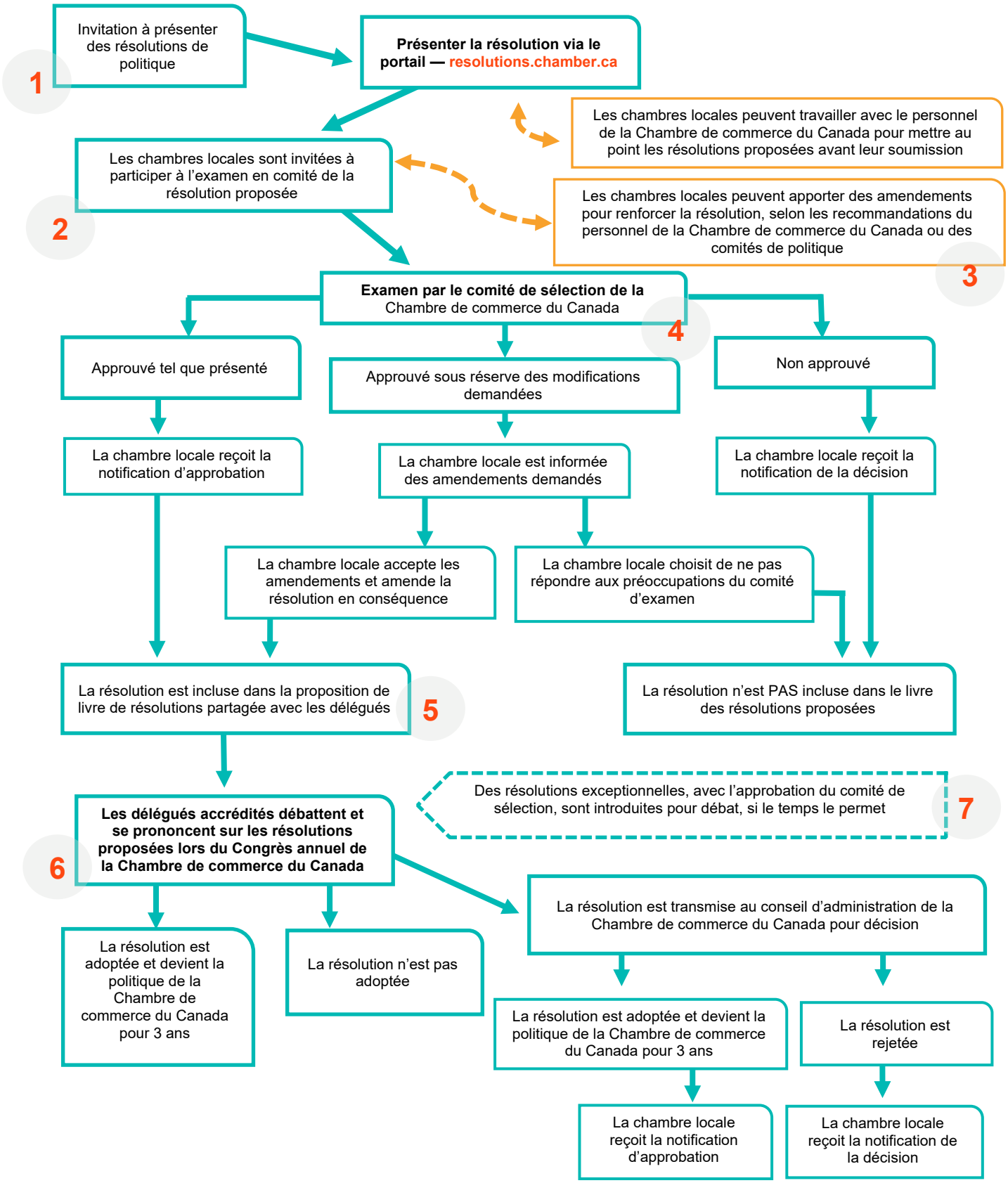

Notes sur le processus de résolution de politique des chambres locales

Les numéros correspondent aux sections du diagramme du processus de résolution de politique.

1. L'invitation comprend les lignes directrices pour la préparation d'une résolution, la date limite de soumission à la Chambre de commerce du Canada et d'autres dates clés du processus. Tous ces documents sont disponibles sur Chamber.ca.

2. Les comités de politique sont composés de membres de la Chambre de commerce du Canada et de membres du personnel qui ont une expertise en la matière. Dans leur examen des résolutions de politique proposées, les comités peuvent demander des changements pour renforcer la résolution et exprimer leur soutien ou non (avec des explications). Les comités de politique n'ont pas le pouvoir d'accepter ou de rejeter les résolutions. La liste des comités de politique de la Chambre de commerce du Canada et leurs mandats sont disponibles sur Chamber.ca.

3. Après soumission, les chambres locales peuvent décider de fusionner leur résolution avec la proposition connexe d'une autre chambre. Les résolutions peuvent également être retirées à tout moment, avant la publication du *Livre des résolutions proposées*.

4. Le comité de sélection comprend trois membres du comité des politiques du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada et six représentants de la Chambre. Son objectif est d'évaluer toutes les résolutions proposées (y compris les résolutions exceptionnelles) afin de déterminer si une résolution sera soumise au Congrès annuel pour y être débattue. Les résolutions sont évaluées en fonction des quatre critères suivants :
   - La résolution traite d'une problématique pertinente pour les entreprises canadiennes qui relève de la compétence fédérale et qui est d'importance nationale.
   - La question est d'actualité, opportune, et nécessite une action.
   - La résolution est complète, détaillée et appuyée par des informations factuelles.
   - La résolution n'oppose pas un secteur, une industrie ou une région du Canada à un autre.

5. Le *Livre des résolutions proposées* est mis à la disposition des chambres locales au moins 30 jours avant le Congrès annuel.

6. Les deux tiers des délégués représentés doivent voter pour adopter les résolutions telles que présentées, adoptées telles que modifiées ou renvoyées au conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada pour décision.

7. **Résolutions exceptionnelles :** Le processus encadrant les résolutions exceptionnelles permet l'introduction de résolutions qui couvrent des questions importantes, nationales et opportunes qui ont été soulevées depuis la date limite annuelle de soumission des résolutions de politique. Ce processus ne s'applique pas aux résolutions qui sont simplement en retard en raison d'une erreur humaine.

Le comité de sélection examinera toutes les résolutions exceptionnelles pour s’assurer qu’elles :

- ont été soumises au plus tard 10 jours ouvrables avant le Congrès annuel de la Chambre du commerce du Canada (les chambres sont encouragées à les soumettre le plus tôt possible)
- Répondent aux quatre critères des résolutions ordinaires, et
- Répondent aux critères supplémentaires suivants : aborder un problème qui nécessite une action immédiate (c’est-à-dire qui ne peut pas attendre l’année prochaine), qui est opportun et qui s’est présenté depuis la date limite de réception des résolutions.